

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : moto club des 3 communes  
E-mail : mc3c10@gmail.com  
Téléphone : 0650442233  
Organisateur technique : Florent ALLOT

N° d'épreuve FFM : 359  
Date : 25 juin 2023  
Lieu : Le Chêne

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	<b>Ludovic DANEL</b>	Licence : <b>069748</b>
Président du Jury ou Arbitre* -----	<b>Michel SOT</b>	Licence : <b>022747</b>
Membre du Jury -----	<b>Mickaël GABREAUX</b>	Licence : <b>030572</b>
Membre du Jury -----	<b>Dominique CELCE</b>	Licence : <b>231566</b>
Commissaire technique responsable -	<b>Sebastien HARTZ</b>	Licence : <b>176183</b>
Responsable du chronométrage -----	<b>Marcus MAIERHOFER</b>	Licence : <b>362568</b>

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
65 CC	7	11	65 CC 2T	25€
85CC KIDS	9	12	85CC 2T	25€
85 ESPOIRS	12	15	85CC 2T 150CC 4T	25€
LIGUE 125CC	13		125CC 2T	45€
LIGUE 250 CC	15		125CC 2T, 250CC 2T ET 4T	45€
LIGUE 450CC	15		300cc 2T, 350cc et 450cc 4t	45€
TROPHEE 250/450	15		150cc 2t et sup 250cc 4t et sup	45€
FEMININES	13		125cc 2t et sup	age selon règles fédérales 45€
MOTOS ANCIENNES	13		125cc 2t et sup	age selon règles fédérales 45€

**ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Karim AMRAME</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>10</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>TROYES</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>20 MINUTES</b>

**ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>le chêne</b>	Longueur du circuit .....	<b>1500</b>
Adresse .....	<b>route de Vinets</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5</b>
		Largeur de la grille .....	<b>38</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>80</b>
		Nombre d'OCP * .....	<b>16</b>
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **06 MARS 2023**

**DUJA  
NCOU  
RT**

Signature  
numérique de  
DUJANCOURT  
Date :  
2023.03.06  
11:29:45 +01'00'

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **15/03/2023**

**L. DANIEL**

**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
13, Rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.68

**VISA DE LA FFM**

DATE: **01/06/2023**

NUMÉRO: **23/0556**

**MOTO**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org